

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MARS 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Martinière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Didier Duchaussoy, Mme Naziha Benchehida, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoir :

M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani.
Mme Blandine Prévost a donné procuration à M. Gérard Welker.

Soit :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 23

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente et de la séance du 10 février 2012

- 1 – Adoption du compte de gestion 2011 du budget principal
- 2 – Adoption du compte administratif 2011 du budget principal
- 3 – Affectation du résultat 2011 du budget principal
- 4 – Taux d'imposition 2012
- 5 – Actualisation des tarifs
- 6 – Subventions aux associations
- 7 – Adoption du budget primitif 2012 du budget principal
- 8 – Adoption du compte de gestion 2011 du budget assainissement
- 9 – Adoption du compte administratif 2011 du budget assainissement
- 10 – Affectation du résultat 2011 du budget assainissement
- 11 – Adoption du budget primitif 2012 du budget assainissement
- 12 – Réserves parlementaires : demande de subvention

Questions diverses

Informations.

M. Crespo informe le Conseil Municipal d'une décision qu'il a prise le 12 mars 2012, à savoir la préemption d'un bien non bâti cadastré A 406 d'une superficie de 2 595 m² au prix de 14 000 € outre la Commission due à l'agence Immobilière de 5 000 €, sis chemin du Bois bouillon, situé en Espaces Naturels Sensibles. Cette acquisition pourra être subventionnée à hauteur de 80%.
La délibération autorisant le Maire à solliciter les subventions sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Crespo félicite le Cercle de Voile de Vaux sur Seine pour les victoires remportées (1^{ère} et 2^{ème} place) lors de la compétition qui s'est déroulée au Crouesty.

Election d'un secrétaire de séance.

Mme Annick Riou est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011 est adopté.

Adoption du compte-rendu de la séance du 17 février 2012

Mme Prévost souhaite que soit précisé que M. Crespo accepte de reporter l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, sur proposition de M. Lachaud.

Mme Prévost souhaite que soit rajouté la remarque de M. Bresciani relative au surplus des honoraires de l'architecte dans le cadre de la rénovation de l'Espace Marcelle Cuhe, d'un montant de 40 000 €. M. Crespo rappelle que ce point a été abordé lors de la séance du 14 décembre 2009 lors d'une décision modificative du budget.

Cette somme de 40 000 € supplémentaires n'a pas été affectée au seul paiement des honoraires de l'architecte, elle a permis de régler des travaux supplémentaires, non prévus dans le marché de base.

Au regard du montant final des travaux, de l. 292 337,03 € HT, les honoraires de l'architecte ont été ramenés à 9%, soit 117.000 €.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 février 2012 est adopté.

1 – Adoption du compte de gestion 2011 du budget principal

M. Moneyron expose le compte de gestion 2011 du Budget Principal présenté par le Trésorier lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2011 du budget principal qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Report 2010 :	+	1.434.896, 94 €
Résultat 2011 :	+	572.298, 66 €
Excédent 2011 :	+	2.007.195, 60 €

Investissement

Report 2010 :	+	336.460, 00 €
Résultat 2011 :	-	589.937, 11 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	-	993.787, 54 €
Déficit 2011	-	1.247.264, 65 €

2 – Adoption du compte administratif 2011 du budget principal

M. Moneyron présente le compte administratif 2011 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, sous la Présidence de M. Waltregny, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2011 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement :	+	2.007.195, 60 €
Déficit d'investissement :	-	253.477, 11 €
Restes à payer :	-	1.617.390, 98 €
Restes à recevoir :	+	623.603, 44 €
<u>Solde global</u>	+	===== 759.930, 95 €

3 – Affectation du résultat 2011 du budget principal

M. Moneyron rappelle que le Compte Administratif 2011 du Budget Principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de :	2.007.195, 60 €
- un déficit de la section d'investissement de : (Restes à réaliser et à recevoir inclus)	1.247.264, 65 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 1.247.264, 65 €.

4 – Taux d'impositions 2012

Par délibération en date du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé de majorer les taux de fiscalité locale de 1%, soit :

Taxe d'habitation (T.H.) :	12,42 %
Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :	15,53 %
Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) :	114,19 %

M. Moneyron rappelle que la variation des bases d'imposition des taxes locales s'élève à 1,8 %.

M. Crespo constate que pour 2011, l'inflation hors tabac étant de 2,5 %, le taux de valorisation des bases ne couvre pas la hausse des prix.

Sur proposition de la Commission finances en date du 12 mars 2012 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 17 février 2012, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

M. Welker est satisfait du maintien des taux de fiscalité.

5– Actualisation des tarifs

M. Moneyron informe le Conseil Municipal que les membres de la commission finances lors de la séance du 12 mars 2012 ont proposé d'augmenter les différents tarifs de la manière suivante.

<u>Concessions funéraires</u>		<u>dont C.C.A.S.</u>	<u>dont Commune</u>
15 ans	160 €	54 €	106 €
30 ans	400 €	136 €	264 €
50 ans	600 €	204 €	396 €
Cavurne 30 ans	200 €		

Les autres tarifs demeurant inchangés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs tel que présentés.

6 – Subventions aux associations

Dans le cadre du budget 2012, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 66.237 € à l'article 6574 (subventions).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions ainsi qu'il suit :

A.D.G.V.	2.000 €
A.S.V.	600 €
AVRIL	1.500 €
BOBINES ET BAMBINS	300 €
CERCLE PHILOSOPHIQUE	200 €
CONTRE CHAMPS	1.000 €
C.C.V.X.	2.500 €
ECHO DE MEULAN	100 €
ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN	3.000 €
E.S.V	12.000 €
FNACA	200 €
JUDO CLUB	1.700 €
KARATÉ OMNISPORT	1.500 €
MUSICA A VAUX	4.000 €
PASSEPORT JEUNES	6.200 €
PETITS CAILLOUX	600 €
SOIF COMPAGNIE	500 €
TENNIS	3.500 €
TENNIS DE TABLE	900 €
TOUS CONTRE LE CANCER	1.000 €
TRAIT D'UNION	500 €
V.L.V.	1.000 €
VOCALISES LES FLORILEGES	450 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	0 €
C.A.S.A.C.	20.000 €
AMIF	453 €
UNION DES MAIRES	434 €
DDEN	100 €

7 – Budget principal : adoption du budget primitif 2012.

M. Moneyron présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4.235.405,95 € à la section de fonctionnement
- 4.058.276,28 € à la section d'investissement

Hors virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement progresse de 3%.

Les recettes de fonctionnement progressent de 5,5 % et les dépenses réelles de fonctionnement de 2,6 % permettant ainsi de dégager une capacité nette d'autofinancement de 348.542 €, contre 251.928 € en 2011.

M. Welker constate que la capacité nette d'autofinancement 2011 présentée lors de la Commission finances du 19 janvier 2012 était supérieur.

M. Crespo explique que la CAF présentée ici est calculée budget sur budget. Il souligne que l'exécution du budget peut s'éloigner du budget primitif : les dépenses sont toujours réalisées et de bonnes surprises peuvent arriver concernant les recettes.

M. Welker considère que les recettes fiscales sont sous-estimées, ainsi que les dotations et participations. M. Crespo rappelle les principes du montage du budget : les dépenses sont évaluées au plus près de la réalité et les recettes le sont avec prudence.

Hors solde d'exécution d'investissement reporté, la section d'investissement progresse de 1,5 % pour s'établir à 3.805 K €.

Au 1^{er} janvier 2012, la dette s'établit à 851.974, 24 € soit 173 €/ habitant.

Concernant les dépenses d'investissement, M. Welker aurait préféré que les travaux de construction de la nouvelle Mairie sont minimisés en ne recentrant que les services à la population et ne s'explique pas le budget consacré à l'Espace Marcelle Cuhe.

Pour ce qui est des travaux de l'Espace Marcelle Cuhe, M. Crespo précise que l'aménagement de l'Esplanade permettra de terminer l'équipement et la rénovation de la toiture est rendue nécessaire du fait des tuiles d'ardoises qui se délitent.

Les travaux liés à la climatisation quant à eux participent à l'amélioration des conditions de travail dans la laverie et dans la nouvelle salle de restauration. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place éventuelle de nouveaux plans canicule, ces salles rafraîchies permettront d'accueillir les personnes en difficultés.

M. Bresciani a constaté lors des épisodes neigeux que l'Espace Marcelle Cuhe était énergivore.

M. Crespo rappelle que la Commune s'est engagée, avec le PNR, dans une démarche « Conseil en Energie Partagée » qui permettra de faire le point sur l'ensemble des dépenses énergétiques de la Commune.

S'il apparaît que l'isolation de la toiture de l'Espace est mal réalisée, la garantie décennale de l'entreprise sera mise en cause.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2012.

8 – Adoption du compte de gestion 2011 du budget annexe assainissement

M. Crespo expose le compte de gestion 2011 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 absentes : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prevost, M. Bresciani), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2011 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

Exploitation

Report 2010 :	+ 197.817, 55 €
Résultat d'exploitation 2011 :	+ 536.958, 95 €
Excédent 2011 :	+ 734.776, 50 €

Investissement

Report 2010 :	+ 297.581, 30 €
Résultat d'investissement 2011 :	- 599.519, 03 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	+ 340.809, 72 €
Excédent 2011 :	+ 38.871, 99 €

9 – Adoption du compte administratif 2011 du budget annexe assainissement

M. Moneyron présente le Compte Administratif 2011 du Budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier,

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 absentions M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani), sous la Présidence de M. Waltrégnny, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2011 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

Excédent d'exploitation :	+ 734.776, 50 €
Déficit d'investissement :	- 301.937, 73 €
Restes à payer :	- 170.884, 48 €
Restes à recevoir :	+ 511.694, 20 €
	=====
<u>Solde global</u> :	+ 773.648, 49 €

M. Welker souhaite avoir les éclaircissements prévus sur la taxe communale sur l'eau.

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la délibération du Conseil Municipal créatrice de cette taxe a été retrouvée. Des modifications seront peut-être à apporter compte tenu des travaux importants que le SIAM souhaitent réalisés et qui devraient induire une hausse conséquence de la redevance intercommunale.

10 – Affectation du résultat 2011 du budget annexe assainissement

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2011 du budget annexe assainissement fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de : 734.776, 50 €
- un excédent de la section d'investissement de : 38.871, 99 €
(restes à réaliser et à recevoir inclus)

La section d'investissement étant excédentaire en 2011, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas affecter l'excédent de la section de fonctionnement.

11 – Budget assainissement : Adoption du budget primitif 2012

M. Crespo présente le budget primitif 2012 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 825.636, 50 €
- section d'investissement : 1.320.518, 70 €

Avec la délégation de service public, les recettes d'exploitation diminuent par rapport aux exercices précédents, la Commune ne percevant plus que 0,1264 € HT/m³.

Les dépenses d'investissement concernent le maillage lié à la fin du programme quinquennal d'extension du réseau collectif (rue Auguste Dolnet, rue du Temple Prolongé, chemin des Tionnets) ainsi que l'actualisation du schéma directeur.

La dette au 1^{er} janvier 2011 est nulle.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prevost, M. Bresciani), le Conseil Municipal adopte, par chapitres, les recettes de la section d'exploitation du budget primitif 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, par chapitres, les dépenses de la section d'exploitation et la section d'investissement du budget primitif 2012.

12 – Réserves parlementaires : demande de subvention

M. Crespo informe l'Assemblée qu'une subvention exceptionnelle peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire en vue de la réalisation de projets d'investissement pour la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général.

M. Philippe ESNOL, sénateur, souhaite accompagner financièrement les investissements dans le domaine scolaire et tout particulièrement l'acquisition des tableaux Numériques Interactif et l'aménagement de jeux de cour, en allouant une subvention exceptionnelle (budget évalué à 34.000 € HT).

M. Arnaud RICHARD, député, souhaite accompagner financièrement le projet d'aménagement d'une zone humide à intérêt écologique, chemin des Clos, en allouant une subvention exceptionnelle (budget évalué à 15 000 € HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter deux subventions exceptionnelles de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* M. Bresciani souhaite connaître la date de livraison des logements aidés sis 194 rue du Général de Gaulle, anciennement propriété Blain et le montant des ressources nécessaires pour déposer un dossier logement.

M. Crespo rappelle que ces 8 logements sont terminés depuis septembre 2011 et sont en attente de conventionnement avec l'Etat.

Mme Chiumenti précise que la location est ouverte et qu'à ce titre elle ira visiter ces logements le lendemain. Les revenus demandés doivent répondre aux plafonds PLS.

* M. Breard rappelle l'organisation « Berges Saines », le samedi 31 mars.

* Mme Lancéa informe le Conseil Municipal que le Centre de Loisirs participe au concours des Epouvantails de Sagy le dimanche 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.

Le Maire

Julien CRESPO